



COMMUNIQUE DE PRESSE

Violences sexuelles et inceste : le service social de l'Éducation Nationale, un acteur incontournable !

Depuis plusieurs jours, la parole se libère enfin sur l'inceste et les violences sexuelles à l'encontre des enfants. Le #MeTooInceste est édifiant : des milliers de victimes osent révéler les crimes dont elles sont et ont été victimes.

Parce que l'École est un des lieux de vie principaux des enfants et des jeunes, elle doit prendre toute sa place dans la prévention de ces violences ainsi que dans le repérage, la protection et l'accompagnement des victimes. Les services sociaux de l'Éducation Nationale, dont l'une de leurs missions est de participer à la protection de l'enfance sont en première ligne sur ce sujet. Chaque année, ces professionnel.le.s sont les pourvoyeurs principaux des informations préoccupantes et signalements et ce malgré des moyens indigents (2500 assistant.e.s de service social en faveur des élèves pour 12 millions d'élèves).

Présent.e.s essentiellement dans le second degré du fait de ce manque de moyens, les assistant.e.s de service social en faveur des élèves permettent aux enfants et adolescent.e.s de trouver écoute, conseils et protection. Elles/ils sont également les expert.es et conseiller.es de la communauté scolaire chaque fois que des élèves montrent des signes inquiétants, se confient à un enseignant ou d'autres professionnel.le.s..

Informé, libérer la parole, accompagner et protéger les victimes, autant de priorités qui ne peuvent être traitées à l'économie en envisageant uniquement d'apporter une formation aux personnels enseignants. Si révéler des faits d'inceste est, pour les victimes, un pas primordial, il faut aussi pouvoir faire face à toutes les conséquences de cette violence et de sa révélation : souffrance psychologique, rétractation, réaction violente et rejetante de la famille pouvant nécessiter d'en être éloigné...C'est aussi entamer un long travail de reconstruction.

Les services sociaux de l'Éducation Nationale, services sociaux spécialisés de prévention auprès des enfants et des jeunes, sont souvent un acteur repéré et sollicité par les enfants et les jeunes victimes. Présent.es dans les établissements et soumis.es au secret professionnel, les élèves peuvent rencontrer librement et discrètement les assistant.e.s de service social, garantissant ainsi un lieu sécurisé pour se confier. Détecter les situations de violence et recueillir la parole d'un enfant ne s'improvise pas, mettre en œuvre les accompagnements nécessaires et protéger une victime non plus. C'est bien en s'appuyant sur des professionnel.le.s qualifié.es, formé.es avec éthique et déontologie aux droits et à la protection de l'enfance que l'on pourra espérer voir réduire puis disparaître le nombre et les conséquences des violences sexuelles et de l'inceste.

Le SNUASFP FSU considère qu'il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en œuvre toute politique nécessaire à accompagner la libération de la parole qui s'opère actuellement. A l'Éducation Nationale la sensibilisation de l'ensemble des personnels ne suffira pas si des moyens d'accompagnement ne sont pas massivement amplifiés. Pour cela, le SNUASFP FSU réclame :

- un plan de recrutement massif d'assistant.e.s de service social permettant de garantir la présence dans chaque établissement du service social en faveur des élèves et des étudiant.es.
- la création d'un service social en faveur des élèves dans le 1^{er} degré, avec les moyens afférents
- une campagne de communication forte sur le rôle et les missions du service social de l'Éducation Nationale pour favoriser le repérage de ces services auprès des enfants, de jeunes et des acteurs de l'École.

Les Lilas, le 22 Janvier 2021

Contacts :

Nathalie Andrieux-Hennequin 06 81 40 37 66

Brice Castel 06 47 97 39 94